

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2019

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : Mr ALIBERT Christian, Mr GRIMAUD Guillaume, Mr GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte,

Absente excusée : Mme MENADI Cindy

Absents : Mr BOULON Thierry, Mme COPIE Magali

Secrétaire de séance : Mme HAYART Amandine

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1

DESIGNATION	BUDGETISE AVANT DM	DIMINUTION	AUGMENTATION	BUDGET APRES DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	563 500.00 €	0.00 €	1 000.00 €	564 500.00 €
21 immobilisations corporelles	563 500.00 €	0.00 €	1 000.00 €	564 500.00 €
2151/21	4 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	5 000.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	11 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	12 000.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	11 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	12 000.00 €
021/021	11 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	12 000.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	11 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	12 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	11 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	12 000.00 €
023/023	11 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	12 000.00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	85 300.00 €	0.00 €	1 000.00 €	86 300.00 €
74 Dotations et participations	85 300.00 €	0.00 €	1 000.00 €	86 300.00 €
7411/74	29 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	30 000.00 €

SOUTIEN AU DENEIGEMENT VOIRIES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le coût du déneigement pour la commune au cours de l'hiver 2018/2019 représente 816 € TTC.

Dans le cadre du nouveau règlement d'aide au déneigement des voiries communales mis en place par le Conseil Départemental le conseil municipal sollicite une aide financière

SDE07 TRANSFERT COMPETENCE IRVE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du SDE07 sollicitant un accord de principe sur la démarche de transfert de la compétence optionnelle « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) ».

Accord à l'unanimité

AVANCEMENT DE GRADE MELLE NALLET AURORE

Monsieur le Maire fait part qu'au vu de l'ancienneté de Melle NALLET Aurore, il est proposé par le Centre de Gestion un avancement de grade.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal pour un avancement de grade au 01/08/2019 (à valider avec la CAPCA – deuxième employeur de Melle NALLET)

ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire fait lecture des membres du bureau de vote pour les Elections Européennes du 26 mai 2019.

COMPTE RENDU REUNION DE CHANTIER MAISON DES ARTISANS DU 10 MAI 2019

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ossature métallique a été posée.

L'entreprise Eiffage doit intervenir pour l'extension électrique semaine 22

L'entreprise SUNTEAM doit effectuer la pose de la toiture semaine 25

L'entreprise GUEZE RENOVATION interviendra par la suite semaine 26.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire refait lecture du courrier de la famille DORNE concernant les ralentisseurs qui ont été installés aux Fanges. Un courrier va être fait à Mr DORNE l'informant que la pose des ralentisseurs a été installée par l'entreprise Eiffage sous maîtrise départementale.

- Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'ils se sont rendus chez

Mme DELORD concernant un problème d'accès d'une maison de ses maisons qui pose problème pour être loué. Voir s'il y aurait possibilité de céder une partie du chemin jusqu'au droit de la maison NOALHYT. Monsieur le Maire propose de rencontrer les différents propriétaires concernés afin de prendre une décision.

- Monsieur le Maire fait part que Monsieur BOTTET de la poste se rend en mairie le lundi 3 juin à 9h30 afin de faire le point sur l'adressage.

- Mme MALOSSE informe le conseil municipal que les salles sont souvent sales par les associations et que le matériel mis à disposition n'est pas rendu en bon état. Un rappel va être fait auprès de chaque association.

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 28 juin 2019 à 20h30.

La séance est levée à 22h00